

## DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE TEMPORAIRE

Attention : cette demande est à déposer en mairie au minimum un mois avant la manifestation

Je soussigné(e) :

Monsieur  Madame Nom :  Prénom :

Représentant l'association

Téléphone :  Courriel

Adresse :

Code postal :  Ville :

Sollicite l'autorisation d'apposer des affiches

A partir du :  /  / 20 jusqu'au :  /  / 20

Sollicite l'autorisation d'installer une banderole au rond-point d'Amberg

(À déposer au moins 15 jours avant la manifestation, au centre technique municipal pour l'installation dès réception de l'accord)

Pour annoncer la manifestation suivante (préciser la date, le lieu et le nom) :

Nom de la manifestation

Lieu :

Le demandeur	Avis de la Mairie	Pour information et suivi
Reconnait avoir pris connaissance des lieux autorisés pour l'affichage et s'engage à respecter ces indications. Date : <input type="text"/> / <input type="text"/> / 2 <input type="text"/> Signature :	Favorable  Défavorable  Epernon Date : <input type="text"/> / <input type="text"/> / 2 <input type="text"/> Signature de l'Adjointe déléguée à la sécurité et à la gestion du domaine public :	Centre technique municipal Centre culturel Police Municipal Communication Adjoint ou délégués concernés :

En cas de non-respect de ce règlement, la Police Municipale est chargée de faire enlever les affiches et panneaux non conformes.

### ATTENTION

L'affichage sur le mobilier urbain et en dehors des lieux cités ci-après est formellement interdit.